



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr



LABENNE, le Décision du Maire : N°26/2023

Marchés Publics à Procédure Adaptée n°07/2021: Construction de vestiaires/tribunes et local à vocation pédagogique au stade Robert Dicharry – LOT 09 : Avenant n° 1 et avenant n° 2

Le Maire de la Commune de LABENNE,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2194-1, et R 2194-8,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juin 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n° 08/2022 attribuant les lots aux différentes entreprises,

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour prendre en compte les travaux qui n'ont pas été effectués (m² en moins de chapes, et suppression de fournitures),

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer les avenants n°1 et n°2 au marché n° 07/2021 concernant le lot 09 (Carrelage) attribué à SARL BCV.

Article 2 : L'avenant n° 1 engendre une moins-value qui s'élève à – 240.34 € HT soit – 288.41 € TTC.
L'avenant n° 2 engendre une moins-value qui s'élève à – 1 368.94 € HT soit – 1 642.73 € TTC.

Le nouveau montant du marché LOT 09 est de 49 607.79 € HT soit 59 529.35 € TTC.

Article 2 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication / notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture
Le 18/09/2023
Et publication/notification
Le 18/09/2023

Fait à Labenne, le 13/09/2023

Le Maire,
Jean Luc DECPUECH

